

DISPUTATIO

**Jean-François Dunyach
et Nathalie Kouamé**

Sous l'empire des îles

**Histoire croisée des mondes
britannique et japonais**

KARTHALA

Jean-François Dunyach et Nathalie Kouamé

Sous l'empire des îles

Histoire croisée des mondes britannique et japonais

DISPUTATIO

Et si, au regard de l'histoire, le Japon et la Grande-Bretagne n'étaient pas véritablement des îles ? Les innombrables lieux communs colportés sur les cultures et les mentalités prétendument insulaires des habitants de ces deux archipels posés à l'Occident et à l'Orient du vaste continent eurasiatique méritent d'être interrogés.

Dans cet ouvrage, deux historiens débattent à partir de leur terrain d'élection –le Royaume-Uni pour l'un, le Japon pour l'autre– de la pertinence de la notion d'insularité en histoire.

Dans ce dialogue où chaque archipel tend à l'autre un miroir, il est question d'identités, d'échanges, de cosmogonies, de littératures... Insularité subie, insularité proclamée, insularité dépassée : d'où vient la puissance des représentations et des fantasmes que recèle l'expérience insulaire ? Quel est, en somme, l'empire des îles sur l'histoire des mondes britannique et japonais ?

Évoquant tout autant Robinson Crusoé que le mythe shintô de la création des îles japonaises, la colonisation romaine de l'île de Bretagne et les incursions mongoles au pays du Soleil levant, les pirates du Japon médiéval ou les ressorts du Brexit contemporain, cet ouvrage foisonnant, érudit et stimulant s'adresse à tous ceux qui ont en partage le goût de « la différence historique ».

Jean-François Dunyach, historien de la Grande-Bretagne, est maître de conférences habilité à diriger des recherches à Sorbonne Université.

Nathalie Kouamé, historienne du Japon, est professeure à l'Université de Paris.

**SOUS L'EMPIRE
DES ÎLES**

Collection DISPUTATIO

dirigée par Jean-Pierre Chrétien

Le terme est un clin d'œil à la Sorbonne médiévale, à l'idée qu'il n'y a pas de vie intellectuelle sans discussions. Les débats publiés dans cette collection portent sur les Suds comme sur les Nords de notre ^{xxi}e siècle débutant. Il ne s'agit pas de polémiques qui retombent aussi vite qu'elles ont grossi dans les médias, mais de questions cruciales où la virulence n'exclut pas la rigueur. « Disputatio » accueille des combats où la conviction doit s'allier à la compétence.

Karthala sur Internet
www.karthala.com
(paiement sécurisé)

Jean-François DUNYACH
et Nathalie KOUAMÉ

SOUS L'EMPIRE DES ÎLES

Histoire croisée
des mondes britannique et japonais

Éditions Karthala
22-24, boulevard Arago
75013 Paris

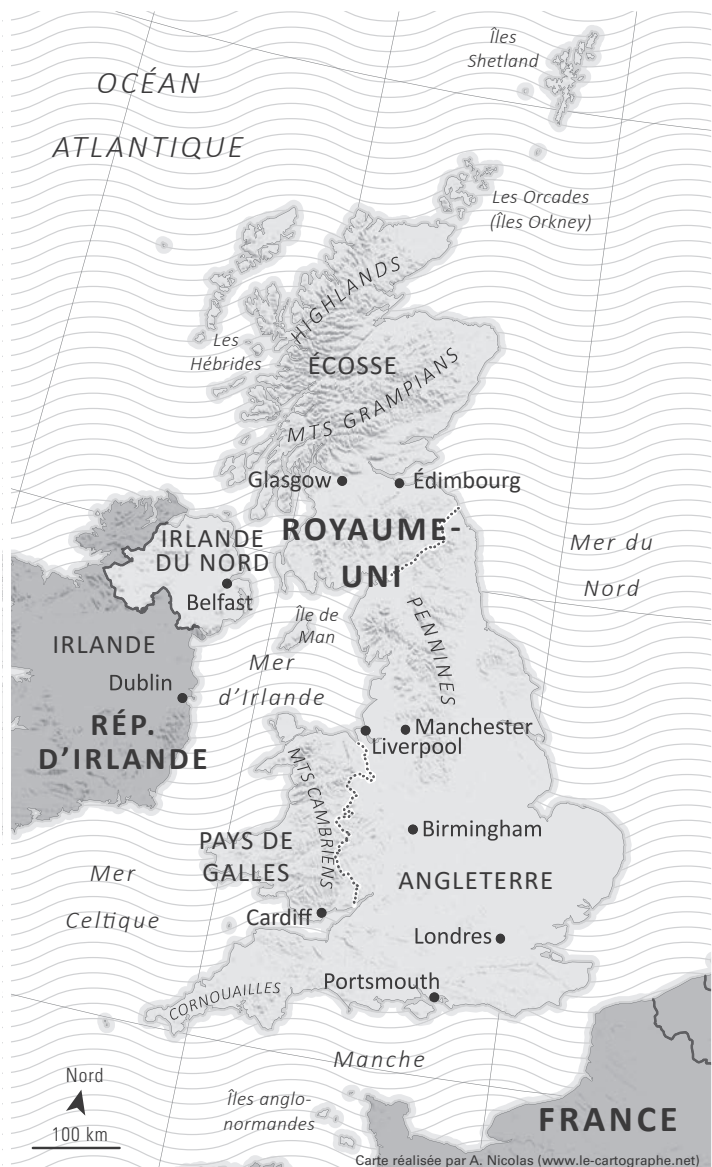
Ouvrage publié avec le concours du Centre National
de la Recherche Scientifique (CNRS)
– Laboratoire Centre Roland Mousnier UMR 8596
et du CESSMA UMR 245 (Inalco, IRD, Université de Paris).

À la mémoire de Georgette Kouamé

« Le Japon a quelque chose de l'Angleterre
par la fierté insulaire qui leur est commune... »

Louis, chevalier de Jaucourt,
*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences,
des arts et des métiers*, article « Japon », 1765.

Îles Britanniques



Archipel du Japon



Toutes les personnes historiques citées sont présentées à la fin de l'ouvrage. Les toponymes, notions et sources historiques suivis d'un astérisque (à leur première occurrence dans les entretiens) figurent dans le glossaire en fin de volume.

Les auteurs utilisent le système Hepburn modifié pour transcrire les mots japonais. Par ailleurs, ils suivent la coutume des pays d'Asie orientale selon laquelle les patronymes des personnes sont donnés avant leur nom personnel.

Avant-propos

Îles Malouines, Atlantique sud. « Thatcher ose la guerre ». En 1982, l'opération de reconquête militaire lancée par la « Dame de fer » sur les îles revendiquées par l'Argentine faisait ainsi la une d'un célèbre quotidien français. Faut-il s'attendre aujourd'hui à un semblable gros titre qui, cette fois, annoncerait l'ouverture d'un conflit armé entre le Japon et la Chine à propos des très médiatisées îles Senkaku/Diaoyu de la mer de Chine orientale ? Si l'asymétrie des situations et des puissances en jeu limite la portée du parallèle, celui-ci n'en exprime pas moins la puissante fascination qu'exercent aujourd'hui les espaces insulaires sur les États, les nations et les peuples du monde.

C'est que, de nos jours, les îles ne sont pas seulement des espaces convoités pour le refuge paradisiaque qu'elles offrent aux touristes en quête d'évasion et aux âmes solitaires qui ont les moyens de les acquérir. Ce sont également les centres de vastes et précieuses zones économiques exclusives (ZEE), des espaces géostratégiques considérés comme vitaux, des symboles d'orgueils nationaux, que l'on possède jalousement et défend farouchement. Ce sont aussi, parfois, des États souverains indépendants et puissants, tels le Royaume-Uni et le Japon dont il est question dans le présent essai. Encore faut-il s'entendre sur le vocable mouvant d'« île ». Comme la mythique île de Délos, lieu de naissance d'Apollon, le concept est flottant.

Le sens commun, les dictionnaires de langue et les ouvrages de géographie offrent une définition minimale de ce qu'est une île : une terre entourée d'eau de tous côtés. En ce sens, les milliers de terres émergées qui, grandes ou petites, composent les espaces britannique et japonais sont considérées d'ordinaire comme des îles, et les deux pays comme des archipels. Et d'aucuns, géographes, poètes, politiques, entrepreneurs, journalistes, artistes, citoyens ou simples touristes, de tenir des discours, plus ou moins émaillés d'exemples et plus ou moins argumentés, sur les insularités britannique ou japonaise, quelquefois, rarement, sur les deux, l'idée étant alors que les deux pays, leurs peuples et leurs identités seraient similaires, à tout le moins comparables, du seul fait qu'il s'agirait d'îles.

Mais peut-on vraiment considérer la Grande-Bretagne et le Japon comme des îles ? Que peut en effet dire, sur la question, l'historien, après le géographe, l'ethnologue et le littéraire ? En quoi serait-il concerné par la géographie insulaire de ces deux pays ? Cette donnée physique objective a-t-elle eu, a-t-elle encore, une importance dans leur histoire et leur rapport particulier au temps, qu'il soit passé, présent ou futur ? Existe-t-il un « effet île » sur la succession des faits et événements, l'évolution des rapports sociaux, le développement des cultures et des mentalités, le regard sur l'avenir qui ont marqué ou marquent encore les deux archipels ici convoqués ? Telles sont les questions de ce livre qui pose le problème du sens de l'insularité en histoire.

Car, au juste, de quoi une île est-elle le nom ? À cette question, le philosophe Gilles Deleuze, dans un texte fameux, apportait une série de réponses dont l'une reposait sur un certain rapport à l'origine, à la genèse, distinguant les îles « continentales », nées d'une érosion, d'une lente fracture d'avec le continent, de celles, « océaniques », issues

d'un surgissement éruptif. À certains égards, les archipels britannique et japonais pourraient illustrer chacun l'une et l'autre de ces deux voies de l'île. Ainsi, rien ne semblerait plus opposé, dans un certain imaginaire, que des îles Britanniques à la géologie sédimentaire et à l'histoire résolument européennes, d'une part, et un archipel japonais volcanique longtemps présenté comme fermé aux influences extérieures, d'autre part. Île ouverte, rayonnante et mondialisée pour l'une ; île fermée, secrète et ésotérique pour l'autre ? Encore faudrait-il donner foi aux nombreux stéréotypes et aux mythologies variées qu'ont suscités les deux archipels au cours de leur histoire. Si, à suivre encore Deleuze, « les peuples ont tôt fait de ne plus comprendre leurs mythes », il convient alors de revenir sur le sens perdu de ces derniers. Parmi eux, celui de l'insularité fait bon poids. Le dialogue qui va suivre propose de placer en regard nos deux extrêmes cardinaux, l'un à l'ouest, l'autre à l'est du continent eurasiatique, et de déceler leur part de commun comme leur absolue étrangeté en tant qu'îles. Il pourra sembler de prime abord au lecteur que l'idée est hasardée, et que les profits seront maigres, mais le présent ouvrage a l'ambition de lui montrer comment d'étranges télescopes peuvent, parfois, faire chatoyer d'apparentes et inédites évidences.

*

Les trois entretiens qui composent cet ouvrage sont le fruit d'une rencontre fortuite, d'un événement sans doute majeur, et d'un commun intérêt pour les tendances récentes de l'écriture de l'histoire. Nous épargnerons au lecteur le récit de la rencontre, en 2015, de deux historiens, l'un spécialiste de la Grande-Bretagne, l'autre du Japon. Dès leur première conversation, chacun put découvrir que l'autre éprouvait

un vif intérêt pour son propre pays d'élection, auquel il avait consacré une bonne partie de son existence et de ses travaux. L'idée d'évoquer ensemble, de concert, l'histoire des deux pays dans un dialogue raisonné fut alors d'emblée exprimée mais ne devait éclore qu'un peu plus tard. Ce jour arriva en 2016 lorsque la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne fut annoncée par les médias du monde entier au terme de la consultation organisée par le Premier ministre britannique de l'époque, David Cameron. La fameuse insularité britannique fut alors abondamment évoquée et glosée, soit pour en faire un facteur explicatif du Brexit, soit pour lui récuser la moindre influence sur le résultat du référendum, soit enfin, plus prosaïquement, pour rappeler que les Britanniques vivaient dans une île – effet d'évidence qui n'avait rien d'évident. De leur côté, nos deux historiens n'ont pas non plus manqué de discuter ensemble de l'événement et, à cette occasion, de se remémorer le fait que le Japon était également une île. Une comparaison de ces deux pays du point de vue de leur insularité aurait-elle un sens ? Il convenait d'y réfléchir ensemble, et de mettre en pratique l'idée originelle. Le problème fut alors pris à bras-le-corps, examiné sous plusieurs facettes, réfléchi sur le temps le plus long, chaque archipel constituant le miroir de l'autre. Ces îles si lointaines qui longtemps furent autant de fabriques à rêves insulaires, ces îles-métropoles qui exercèrent elles-mêmes leur empire sur d'autres confins pouvaient-elles dialoguer ensemble ?

Sur le fond, la démarche ici engagée illustre des préoccupations à la fois anciennes et très actuelles de l'art du récit historique. En effet, si l'heure est désormais à l'histoire comparée, et si les travaux érudits, les colloques, les séminaires et les publications aujourd'hui se multiplient, qui ont à cœur de souligner la valeur heuristique de la comparaison,

force est de rappeler que l'histoire s'en est toujours nourrie, depuis les vénérables « parallèles » du Grec Plutarque (entre des vies singulières remarquables, les mœurs ou les rites étrangers, etc.) jusqu'à ceux du Chinois Sima Qian (dans les biographies de ses *Mémoires historiques*) – pour ne parler que de deux grands historiens de l'Antiquité. Du fait de son attachement à la dialectique du même et du semblable, la méthode comparative a aussi très souvent témoigné d'une disposition à l'acceptation de l'Autre, ce qui n'est pas la moindre de ses vertus. En Occident, par exemple, le comparatisme historique, depuis Hérodote et Polybe, a délaissé la recherche de chimériques hiérarchies entre les peuples pour davantage faire œuvre de cette ouverture aux « choses foraines », étrangères, dans la compréhension des choses d'ici, à laquelle appelait, déjà au xvi^e siècle, l'historien La Popelinière. En Orient, un Ibn Khaldûn se montrait finalement aussi fasciné par la « rudesse de la civilisation rurale » que par la « mollesse de la civilisation urbaine », qu'il distinguait de manière systématique. Plus près de nous, Marc Bloch, dans un article qui fit date, a pu souligner combien la méthode comparée ne repose pas tant sur une caricaturale « chasse aux ressemblances » et l'analogie forcée, que sur un vif intérêt à la perception des différences, « que celles-ci soient originelles ou bien résultent de chemins divergents, pris d'un même point de départ ». La tâche serait déjà assez ardue si le soupçon de l'incommensurabilité des « mondes », ici asiatique et occidental, ne s'en mêlait – n'oublions jamais que d'aucuns continuent de souscrire à la thèse du « choc des civilisations ». On répondra que l'histoire n'est pas qu'affaire de choses singulières ; elle peut également convoquer tous les faits humains au tribunal du parallèle, quitte à prononcer le non-lieu. Et, puisque la méthodologie de l'histoire comparée reste encore à faire, nous nous en tiendrons ici

au pragmatisme avec deux objets, les archipels britannique et japonais, et un trait géographique commun, l'insularité, usant de cette « baguette de sourcier entre toutes efficace », à en croire Marc Bloch, pour souligner convergences, différences, mais également absolues irréductibilités : les trois termes d'un comparatisme tempéré.

Puisse le lecteur prendre plaisir à lire le compte rendu de ces conversations à bâtons rompus, qui ne prétendent pas formuler des jugements et des conclusions définitifs, mais sont animées par le seul désir d'explorer et de goûter, selon l'expression de l'historien indien Dipesh Chakrabarty, « la différence historique » entre deux mondes.

Deux îles, deux mondes

NATHALIE KOUAMÉ : Le Brexit* voté en 2016 fait ressurgir le mythe de la Grande-Bretagne comme île. Cela me fait inévitablement songer au Japon qui s'est longtemps pensé, et présenté, comme *shimaguni*, un « pays insulaire ».

JEAN-FRANÇOIS DUNYACH : Vous l'avez dit, il y a une part de mythe dans cette question de l'insularité britannique et, effectivement, le problème semble reposé par la sortie du Royaume-Uni* hors de l'Union européenne. Beaucoup pensent que le Brexit est à mettre sur le compte de l'esprit insulaire, particulier et isolationniste, des habitants du pays. Rappelons que le mot « isolationnisme » renvoie étymologiquement à une ancienne racine italienne signifiant « rendre comme une île » comme si, ici, cette manifestation d'indépendance prenait la forme de la construction, ou de la reconstruction, d'une île. C'est tout de même une manière trop rapide d'interpréter l'événement. Beaucoup de Brexiters* ont en effet défendu l'idée d'une sortie de l'Union européenne au nom d'une ouverture plus large encore sur le monde. Mais la question de l'insularité britannique se repose aujourd'hui pour une autre raison, et là où on ne l'attendait pas. En décembre 2017, le gouvernement britannique et la Commission européenne s'étaient enfin mis d'accord sur le premier train de mesures devant préparer le Brexit. Parmi les problèmes en suspens se posait notamment la question de la frontière avec l'Irlande du Nord. Sur ce point, le Brexit oblige à retracer une frontière essentielle, celle de l'Europe politique, au beau milieu d'une autre île que la Grande-Bretagne, à savoir l'Irlande : nous retrouvons là

l'interminable feuilleton dans le feuilleton du Brexit qu'a été le Backstop* irlandais. Cela dit, on n'a pas attendu le Brexit pour saisir toute l'ambiguïté de cette insularité, une incertitude qui est d'ailleurs celle de toute frontière. En effet, avec le traité franco-britannique du Touquet de 2003, étendu à la Belgique en 2004, les autorités britanniques contrôlent les voyageurs au Royaume-Uni par voie terrestre sur le continent, avant même leur embarquement : la frontière de l'île passe, en quelque sorte, par la Gare du Nord et par Bruxelles-Midi.

NK : Sous le Brexit, il n'y aura donc pas d'adéquation entre une unité insulaire, une île, et une unité politique, le Royaume-Uni. Mais cela a toujours été le cas, n'est-ce pas ?

JFD : Oui. Cet ensemble composite qu'a toujours été le Royaume-Uni, avant comme après le Brexit, comprend une île, la Grande-Bretagne, ainsi qu'une province qui est un morceau d'île, l'Irlande du Nord. C'est également une métropole héritière de son histoire ultramarine. Je songe ici par exemple à Gibraltar, péninsule de l'Europe continentale et Territoire britannique d'outre-mer*, conquis en 1704, qui, en sa qualité de membre de l'Union européenne, a participé au fameux référendum sur le Brexit. Comble du raffinement : on pourrait également mentionner les « dépendances de la Couronne britannique* » que sont les îles anglo-normandes et l'île de Man en mer d'Irlande, qui ne sont pas membres du Royaume-Uni, mais sous sa juridiction, et n'ont donc pas participé au référendum de juin 2016... On le voit, lorsqu'on parle du Royaume-Uni du point de vue de son insularité, on a affaire à un objet impur, ce qui le rend d'autant plus passionnant. On peut dire, d'ailleurs, que l'inadéquation entre la géographie de

l'île de Grande-Bretagne et ses diverses expressions politiques fait que, jamais dans son histoire, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne n'a été complètement une seule île.

NK: Mais le Royaume-Uni constitue bien un archipel, c'est-à-dire une unité géographique communément qualifiée d'« insulaire ».

JFD: Certes, mais n'oublions pas que 10 % de la surface totale du continent européen est constituée d'îles et 46 % de péninsules, d'où un rapport fondamental et structurant d'une immense majorité d'Européens à la mer : les Britanniques ne sont pas une exception. Une fois cela constaté, on est encore très loin de comprendre la réalité de cette entité qui est plus variée qu'on ne le pense. Chacun sait, par exemple, que l'île principale, la fameuse « Grande »-Bretagne, est fondamentalement divisée en trois ensembles : l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Écosse. Ces divisions furent et, pour certaines, demeurent, politiques, culturelles, voire linguistiques. C'étaient autrefois trois royaumes distincts, ce sont aujourd'hui trois régions politico-administratives différentes qui ont chacune leur Parlement depuis la fin du ^{xx}^e siècle. Ajoutons que, sur le plan juridique, la géométrie varie encore puisque l'on compte trois juridictions distinctes au sein du Royaume-Uni : l'Angleterre-Pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord, chacune relevant d'un droit particulier. Enfin, depuis les lois de dévolution passées depuis 1997, Écosse, Pays de Galles et Irlande bénéficient désormais chacun d'un gouvernement et d'une assemblée représentative législative, un Parlement en somme, propres.

NK: De quand date l'intégration du Pays de Galles et de l'Écosse à cet ensemble qu'on appelle la Grande-Bretagne?

JFD : Il faut en effet passer par l'histoire, car on a d'abord affaire à une construction politique davantage qu'à une réalité géographique. Le Pays de Galles, conquis à la fin du XIII^e siècle par l'Angleterre, n'a fusionné avec elle qu'au XVI^e siècle par les Actes d'Union* de 1536 et 1543. L'Écosse, quant à elle, n'a été intégrée qu'au tout début du XVIII^e siècle, par l'Acte d'Union de 1707 qui crée le royaume de Grande-Bretagne. Il y a d'ailleurs une constante incertitude dans le langage courant en anglais sur le terme de *Britain*, qui peut désigner l'entité géographique – l'île de Grande-Bretagne – ou renvoyer à une notion politico-historique – le royaume de Grande-Bretagne créé en 1707, puis le Royaume-Uni et ses différents avatars depuis 1801.

NK : Et puis, il y a l'autre île, l'Irlande.

JFD : Oui, l'Irlande fut intégrée dans le nouveau Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande en 1801. Cet ensemble n'a duré qu'un peu plus d'un siècle jusqu'à l'indépendance de l'Irlande du Sud et la création du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'actuelle entité, en 1922. Mais, la plupart des Irlandais, ceux du Sud, ne se considèrent pas comme britanniques, alors que pour la plupart des protestants d'Irlande du Nord, l'appartenance à l'ensemble britannique est un point fort de leur identité. Il ne faut surtout pas dire à un Irlandais du Sud qu'il est britannique ! C'est d'ailleurs un point de dispute sur le vocabulaire et la définition de l'archipel : pour certains, les *British Isles* englobent l'Irlande, mais le terme honni de *British*, associé à la longue et rude domination de l'Angleterre, de la Grande-Bretagne puis du Royaume-Uni, est systématiquement délaissé par beaucoup d'Irlandais au profit d'expressions distinctives comme *Britain and Ireland*,

« îles anglo-celtiques ». Preuve de l'indécision actuelle, dans les documents officiels échangés entre gouvernements britannique et irlandais, on désigne l'ensemble comme « ces îles », *these islands*. On y reviendra sans doute car il est vrai que l'Irlande a longtemps été une colonie, la première, de l'Angleterre.

NK: Il y a aujourd'hui deux Irlande.

JFD: L'une d'elles, celle du Nord, un sixième de l'île, se réclame de l'autorité de la grande île d'à côté: on a donc bien là affaire à une construction identitaire liée à l'histoire, qui prend le pas sur la réalité géographique elle-même. C'est un amusant paradoxe qui montre tout ce que l'insularité a de construit: on peut habiter une île, mais se réclamer d'une autre...

NK: Toutes sortes d'îles composent le Royaume-Uni, sans parler de celles du Commonwealth*. Avec ce dernier, d'ailleurs, nos objets peuvent atteindre des proportions gigantesques à l'image de l'île-continent qu'est l'Australie.

JFD: Avec ses extensions irlandaise et anglo-normande, on compte selon les critères jusqu'à 6 000 îles « britanniques » de toutes tailles, dont seulement 200 sont habitées. On y trouve également 43 *tidal islands*, des îles accessibles à marée basse, intermittentes en somme, à l'image du Mont-Saint-Michel... de Cornouailles, dont l'abbaye a été construite par les moines du Mont-Saint-Michel de France au ^x^e siècle. Dans cet ensemble, l'île de Grande-Bretagne compte à elle seule pour deux tiers de la surface totale avec 209 000 km² et 96 % des 65 millions d'habitants. En excluant l'Irlande, toutes les autres îles ne représentent que 8 % de la surface et 1,5 % de la population. Elles se situent principalement sur la

façade occidentale de la Grande-Bretagne, des îles Orcades au nord de l'Écosse, aux îles Scilly au large des Cornouailles. Trois de ces îles, je l'ai dit, bénéficient d'un statut juridique particulier comme « dépendances de la Couronne » : Man, Jersey et Guernesey. Mais, sur cette question de la multiplicité et de la diversité des îles, je crois qu'il y a un parallèle à faire avec le Japon.

NK : Certes, ce pays dont on se plaît à dire qu'il est « l'Angleterre de l'Asie » est lui aussi constitué d'un nombre d'îles très important. Je ne saurais vous donner un chiffre unique et définitif, car les estimations du nombre d'îles japonaises varient en fonction des sources et, surtout, des critères géographiques que l'on retient pour définir ce qu'est une île. Autrement dit, quelle est la surface minimale nécessaire pour désigner un morceau de terre émergeant de la mer comme île ? Avec le critère de 0,1 kilomètre de côtes, on peut estimer à plus de 6 800 le nombre d'îles au Japon.

JFD : C'est beaucoup ! Mais cela n'est pas si loin des données de l'archipel britannique.

NK : En effet, mais ce chiffre se réduit considérablement si l'on ne considère que les îles habitées. En ce cas, on obtient un chiffre de moins de 450 îles. Certaines sont très peu peuplées, tel cet îlot appelé Okinoshima que l'UNESCO a inscrit en 2017 sur sa liste du patrimoine mondial : en dehors du seul jour de l'année où l'îlot est accessible à des fidèles du sanctuaire shintô* local, tous de sexe masculin, l'île est habitée par une seule personne, soit l'employé dudit sanctuaire !

JFD : C'est amusant, cela me fait penser que sur les 800 îles d'Écosse, si près d'une centaine sont habitées, quatre